



Bruxelles, le 14 mai 2014
140514/04

D É C L A R A T I O N

du porte-parole sur l'exécution d'un condamné à mort en Biélorussie

"Nous condamnons fermement l'exécution de Ryhor Yuzepchuk, qui avait été condamné à la peine de mort en avril 2013. C'est déjà la deuxième fois cette année qu'un condamné à mort est exécuté en Biélorussie.

Nous sommes conscients de la gravité des faits pour lesquels il avait été condamné, mais l'Union européenne est opposée à la peine capitale en toutes circonstances. Elle considère que la peine de mort est une sanction cruelle et inhumaine qui n'a aucun effet dissuasif et représente une négation inacceptable de la dignité et de l'intégrité humaines.

Nous engageons la Biélorussie, seul pays d'Europe à encore appliquer la peine de mort, à s'associer à un moratoire mondial sur cette peine, premier pas vers son abolition universelle."

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 9780- Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpox
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpox Maja

Sébastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu

Eamonn Prendergast +32 460 75 32 93 - Eamonn.Prendergast@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter @eu_eeas

www.facebook.com/EuropeanExternalActionService

www.eeas.europa.eu

FR